

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1, No. 11.

MONTREAL, LUNDI, 30 NOVEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

POESIE.

FANTOMES.

Suite et fin.

IV

Elle est morte!—A quinze ans, belle, heureuse, a-
(dorée!
Morte au sortir d'un bal qui nous mit tous en deuil,
Morte, hélas! et des bras d'une mère égarée,
La mort aux froides mains la prit toute parée,
Pour l'endormir dans le cercueil.

Pour danser d'autres bals elle était encor prête,
Tant la mort fut pressée à prendre un corps si beau!
Et ces roses d'un jour qui couronnaient sa tête,
Qui s'épanouissaient la veille d'une fête,
Se fanèrent dans un tombeau.

V

Sa pauvre mère, hélas! de son sort ignorante,
Avait mis tant d'amour sur ce frêle roseau,
Et si long-temps veillé son enfance souffrante,
Et passé tant de nuits à l'endormir pleurante,
Toute petite en son berceau.

A quoi bon!—Maintenant la jeune trépassée,
Sous le plomb du cercueil, livide, en proie au ver,
Dort; et si dans la tombe où nous l'avons laissée,
Quelque fête des morts la réveille glacée,
Par une belle nuit d'hiver.

Un spectre, au rire affreux, à sa morne toilette
Préside au lieu de mère, et lui dit: Il est temps!
Et glaçant d'un baiser sa lèvre violette,
Passe les doigts noueux de sa main de squelette
Sous ses cheveux longs et flottans.

Puis, tremblante, il la mène à la danse fatale,
Au chœur aérien dans l'ombre voltigeant;
Et, sur l'horizon gris, la lune est large et pâle,
Et l'arc-en-ciel des nuits teint d'un reflet d'opale,
Le nuage aux franges d'argent.

VI

Vous toutes qu'à ses jeux le bal riant convie,
Pensez à l'Espagnole éteinte sans retour,
Jeunes filles? joyeuse et d'une main ravie,
Elle allait moissonnant les roses de la vie,
Beauté, plaisir, jeunesse, amour.

La pauvre enfant, de fête en fête promenée,
De ce bouquet charmant arrangeait les couleurs;
Mais qu'elle a passé vite, hélas! l'infortunée,
Ainsi qu'Ophélie, par le fleuve entraînée,
Elle est morte en cueillant des fleurs.

VICTOR HUGO.

LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL:

LUNDI, 30 NOVEMBRE 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Compagnons Imprimeurs demandés à ce bureau.

Thomas Carey, Relieur.

La vente de Frs. Perrin de ce jour remise à lundi prochain.

NOUVELLE LETTRE

D'UN DES EXILE'S.

Nous donnons à la suite de cet article une autre lettre d'un de nos infortunés compatriotes, celle de Mr. JACQUES LONCTIN de St. Constant, écrite à sa femme. Comme toutes celles qui ont été expédiées du lieu de leur exil, elle porte la marque d'infamie de "Convict's letter." Nous le répétons de nouveau; c'est un acte dégradant et vil de la part du gouvernement anglais, que de vouloir confondre les noms de déportés politiques, avec celui de felons qui ont mérité la disgrâce de la société par leurs vols. Mr. J. Lonctin donne au long des renseignements intéressans sur son voyage, qui ne pourront être qu'agréables à ses amis et à nos lecteurs. Nous ferons remarquer, en terminant, que cette dernière lettre était recommandée aux soins de Monseigneur Bourget.

Dans notre prochain numéro, nous imprimons une lettre de Mr. F. X. PREVOST, autre exilé aussi écrite à son épouse.

Longbottom, à 2 lieues et demi de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galle méridionale, 17 Mai 1849.

CHERE EPOUSE,

Je t'écris pour te donner de nos nouvelles qui sont très bonnes, Dieu merci, je souhaite que la présente te trouve de même, ainsi que nos chers enfants. Voici quelques détails sur notre voyage.

En sortant du golfe, nous gagnâmes les côtes d'Amérique et ensuite celle de l'Amérique du Sud, nous arrêtâmes à Rio-Janeiro, capitale du Brésil, pour y prendre de l'eau douce pour notre voyage; la chaleur, avant d'y arriver et tout le temps que nous nous restâmes, a été extrême, plus particulièrement lorsque nous passâmes sous l'équateur; nous en sortîmes

au bout de 8 jours, y étant entrés le 30 Novembre; nous traversâmes l'Océan atlantique et gagnâmes les côtes d'Afrique dans l'intention, nous dit-on alors, d'arrêter au Cap de Bonne-Espérance, colonie anglaise; mais lorsque nous en fîmes à environ 50 ou 60 lieues un vent favorable et assez fort pour poursuivre notre route et le danger de faire route pour le cap, nous engagèrent à continuer notre chemin; nous arrivâmes, le 12 février, à Hobertown, capitale de la terre de Vandiemans; les prisonniers du Haut-Canada, qui étaient avec nous, y débarquèrent, et nous en partîmes le 19 du même mois et arrivâmes à Sydney le 25 février, où nous restâmes à bord durant 15 jours; pendant ce temps nous fîmes honorer de la visite de sa grandeur, monseigneur l'évêque catholique Poulding de Sydney, accompagné d'un des missionnaires apostoliques, messire Bradey; ils nous préparèrent à recevoir la Ste. Communion et le lendemain nous eûmes le bonheur de recevoir notre divin Créateur. Monseigneur nous dit une basse messe et nous fit un sermon très touchant; ils ont continué leurs visites depuis que nous sommes à Longbottom. Ils nous ont fait faire nos Pâques dans la semaine de la Quasimodo. Ce sont de saints hommes; ils nous ont accueillis avec beaucoup de bonté. Que nous avons de bonheur dans notre captivité d'avoir rencontré de si bons pasteurs, qui travaillent à faire notre bonheur dans ce monde et dans l'autre. Nous sommes assez bien traités et avons pour ingénieur un homme qui fait ce qu'il peut convenablement faire pour adoucir notre situation aussi de notre côté, nous faisons tous nos efforts pour lui plaire. Pour preuve de sa confiance en nous, il a appointé de nos compagnons d'infortunés pour nous conduire. Nous n'avons aucun étranger parmi nous; notre établissement est composé entièrement de prisonniers Canadiens. Nous sommes heureux en jouissant d'un bon caractère auprès de personnes très respectables, ce que nous devons à notre bonne conduite depuis notre départ du Canada; nous espérons en conséquence obtenir notre liberté dans l'île et peut-être après le gouvernement nous accordera-t-il celle de retourner dans notre Patrie.

Ecris-moi et marque moi ta situation. Recommande ta lettre aux soins de sa grandeur

monseigneur Poulding, évêque catholique de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galle méridionale. Prends courage et mets ta confiance en Dieu. Embrasse mes petits enfants et assure les de mes amitiés ainsi que mes gendres et amis, frères et beau-frères. Je donne ma bénédiction à mes enfans.

Pascal Binsonnault et Etienne Languedoc présentent leurs respects à leurs père et mère et leurs complimens à leurs frères, sœurs et amis, qui jouissent d'une bonne santé. Pascal ne perdra pas de temps, aussitôt qu'il aura obtenu son pardon pour rejoindre sa famille; il le prie d'assurer ses père et mère et frères et sœurs qu'il ne les oubliera jamais. Pascal en écrira davantage aussitôt qu'il aura obtenu sa liberté. Languedoc présente ses complimens à son oncle et sa tante où il a été élevé.

Je recommande à mes enfans d'avoir soin de toi.

Moïse se joint à moi pour t'assurer de son amitié, à toi et à tous nos enfans. Des complimens à tous nos autres parents et amis.

Je suis,
Ton affectionné et
Tendre époux,
JACQUES LONCTIN.

N. B. Je ne puis écrire davantage faute de temps.

J. L.

Mad. Jacques Lonctin, }
Paroisse de St. Constant. }
District de Montréal. }

Nous avons chargé Mr. JOSEPH POTVIN, de recueillir les souscriptions de ceux qui veulent s'abonner, en ville au JEAN-BAPTISTE. Mr. Potvin est muni de reçus signés par le propriétaire.

Nous avons reçu le prospectus d'un recueil périodique qui paraîtra sous peu sous le nom de *Mélanges Religieux*. Ce journal sortira une fois la semaine en un Cahier in-8o de 16 pages au moins. Il paraît devoir être publié par le clergé Catholique et toutes lettres, etc. devront être adressées, franchises de port, à Mr. J. C. Prince prêtre, à l'évêché de Montréal.

Le manque d'espace nous empêche de publier aujourd'hui, un article en réponse à l'éditorial du "Vrai Canadien," Journal qui vient de paraître à Montréal, sous les dictées, nous assure-t-on du gouvernement.

ARRIVÉE DU GREAT WESTERN.

3 JOURS PLUS RECENTS D'EUROPE.

PAR la malle des Etats-Unis arrivée ven-

dredi soir, nous avons reçu la nouvelle de l'arrivée du Great Western à New-York. Ce steamer nous a rapporté les papiers de Londres jusqu'au 6 Novembre inclusivement, nous donnant des renseignements sur la guerre en Syrie. Nous avons aussi le discours du roi des Français à l'ouverture des chambres. Le ton de Louis-Philippe et l'ensemble de son adresse ne prouvent que trop clairement son désir ardent pour la conservation de la paix avec les puissances-coalées. Nous avons aussi quelques nouvelles sur l'expédition contre la Chine. Le Great Western a fait la traversée de Bristol à New-York en 16 jours et demi. A Paris il y a eu beaucoup d'agitation et plusieurs personnes ont été arrêtées, entre autres l'abbé de Lamennais. Le maréchal de Longues Fontaine, officier de Police, ayant essayé de disperser une troupe de jeunes gens, chantant la Marseillaise, a reçu un coup de poignard qui lui a été fatal. Il est mort peu de temps après.

Les troupes alliées en Syrie paraissent avoir le dessus, et lord lord Posomby fait agir à sa guise le jeune Sultan. Sidon et Tyr sont tombés au pouvoir des alliés, et l'insurrection, nous dit-on, fait des progrès de jour en jour. Les affaires d'Espagne ne paraissent pas être en chemin de s'arranger. La reine, après son abdication, s'est rendue en France, qu'elle doit bientôt quitter pour se rendre à Naples. Sa fille, Isabelle, n'est âgée que de dix ans et sa sœur est encore plus jeune. On les a mis dans des maisons d'éducation en Espagne et Espartero et ses amis vont tâcher, supportés de 50,000 homme de troupes, de conduire les affaires du gouvernement.

DISCOURS DU ROI DES FRANCAIS A L'OUVERTURE DES CHAMBRES.

Messieurs les Pairs et Députés,

J'ai senti la nécessité qui m'ordonnait de réunir les chambres, avant le temps ordinaire de leur convocation. Les mesures prises par l'empereur d'Autriche, la reine d'Angleterre, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, pour régler les difficultés entre le Sultan et le pacha d'Egypte, ces mesures, dis-je, m'imposent des devoirs importants. J'ai autant à cœur l'honneur de la France, que sa sécurité et son repos personnel. En persévérant dans cette ligne de conduite modérée et conciliatrice, qui nous a valu dix années de prospérités, j'ai pu mettre notre pays en état de faire face aux événemens qui se préparent en Syrie. Les crédits extraordinaires, qui ont été faits dans cette vue, vous seront soumis, et vous serez à même de juger des motifs qui m'ont forcés à les faire. J'espère toujours que la paix ne sera point troublée. Cette paix, elle est nécessaire pour le bonheur des populations et les progrès de la civilisation. Je m'attends à votre support pour m'aider à conserver la paix avec autant de confiance que si l'honneur de la France et le rang qu'elle tient parmi les autres nations, nous commandaient de faire de nouveaux efforts.

La paix est rétablie dans le Nord de l'Es-

pagne et nous devons nous féliciter sur cet heureux résultat. Nous verrions avec chagrin les mauvais effets de l'anarchie succéder aux suites funestes d'une guerre civile.

Je prends le plus grand intérêt dans les affaires d'Espagne, et puisse la stabilité du règne d'Isabelle II, et des institutions qui devraient consolider le trône, sauver ce beau pays des suites funestes d'une révolution longue et désastreuse.

N'ayant pas reçu de la République Argentine, les satisfactions demandées, j'ai ordonné que de nouvelles forces fussent expédiées pour renforcer notre escadre faire respecter nos droits et protéger nos intérêts.

Les succès de nos armes en Afrique ont été couronnés par plusieurs expéditions importantes; deux de mes fils en ont partagé les périls. Nous avons pourtant des efforts à faire pour assurer en Algérie, la prospérité de notre établissement. Mon gouvernement saura accomplir ce que nous avons entrepris.

La ville de Boulogne a été le théâtre d'un projet d'insurrection, qui n'a servi qu'à nous assurer de plus en plus de la fidélité des gardes nationaux, de l'armée et des populations. Toute ambition succombera devant une monarchie fondée et défendue par l'expression toute puissante de l'opinion public.

La loi du budget vous sera bientôt soumise. J'ai ordonné que la plus stricte économie ait lieu dans les dépenses ordinaires. Les événemens nous ont forcé à avoir recours à des frais non-prévus. Je me plais à croire que la prospérité publique maintenant à son plus haut degré, nous permettra de rencontrer ces dépenses extraordinaires sans affecter l'état de nos finances.

D'autres projets d'utilité public vous seront présentés au sujet de l'encouragement de l'éducation et de la littérature.

Messieurs,

Je n'ai jamais encore demandé avec plus de besoins qu'en ce moment, votre support loyal. Les prétensions des anarchistes n'ont pas été repoussées faute d'impuissance. Sous quelques formes qu'ils se présentent, mon gouvernement trouvera dans les lois existantes, et dans le maintien des libertés publiques des forces suffisantes pour les comprimer. Quand à moi, pour les épreuves envoyés par la providence je ne puis que rendre des actions de grâces pour la protection accordée par elle à moi et ma famille. Je saurai reconnaître par mes efforts continuels, et en favorisant les intérêts du pays de tout mon pouvoir, les marques d'affection que me donne la France dans ces moments critiques.

Du Courrier des Etats-Unis

Le *Constitutionnel*, à la suite d'un récit ironique de la crise ministérielle, a cru devoir à son caractère public de journal officiel, parlant au nom de M. Thiers, d'affecter une excessive modération de langage. Il laisse de côté la question des intérêts nationaux, et se borne à se rendre ainsi témoignage à lui-même:

"Aujourd'hui, comme il y a trois mois, nous sommes prêts dire que le pays doit se mettre en mesure et ne pas permettre que son honneur et ses intérêts soient lésés, nous sommes prêts à dire que mieux vaut la guerre que la honte, et que la France ne peut descendre au rang d'une puissance du second ordre. Seulement, il y a trois mois, nous étions pleins de confiance dans le patriotisme du ministère; aujourd'hui cette confiance est diminuée. Alors nous avions des espérances, aujourd'hui nous avons des craintes.

Le Temps se montre un peu plus vif ;

M. Guizot, dit-il, est venu pour faire des concessions, et il faut qu'il en fasse. On a renvoyé le ministère du 1er mars de peur de la guerre ; le ministère qui lui succédera n'a un sens et une raison d'existence que s'il nous apporte la paix.

« La paix, une paix quelconque, la paix à tout prix, le programme obligé de la nouvelle administration. Le ministère qui résistait à l'étranger étant renversé, il n'y plus de résistance possible ; il faut céder, il faut subir les conditions qu'il plaira à l'Europe d'imposer, soit qu'elle veuille se donner des airs magnanimes, soit qu'elle ait envie d'achever notre humiliation. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le ministère qui va venir sera forcément le missionnaire de l'étranger. Il est destiné à cette impopularité, à plus honteuse qui puisse accabler un gouvernement. »

CORRESPONDANCE.

Pour le Jean-Baptiste.

Mr. L'Editeur,

Vous obligeriez beaucoup un de vos souscripteurs, en insérant dans votre Journal la lettre suivante.

A mon ami M. C. P.

Il vous suffirait, pour vous convaincre de la justesse de mes arguments avec vous au sujet des *Sleighs*, de passer un jour sur nos marchés, et consulter nos habitans des campagnes, qui se sont conformés à l'ordonnance. Ce matin j'ai pu compter vingt trois *Sleighs*, tant simples que doubles, venues des campagnes, et j'ai encore pu me convaincre d'avantage de la supériorité de ces voitures à l'américaine sur nos traînes. Les habitans, comme moi les préféreraient aux nôtres, et avaient emmené des charges qui m'ont surpris, tant elles étaient fortes. Je vous prie de vouloir bien examiner le sujet, et je suis certain que vous serez de mon opinion.

Votre, etc. etc.

UN AMI DES AMELIORATIONS.

Nous ne sommes pas opposés à l'usage des *Sleighs*, et nous avons été à même de juger des avantages qu'elles ont sur nos voitures, pendant notre séjour aux Etats-Unis, mais nous pensons que le conseil aurait du commencer par élargir nos routes et ensuite ne mettre l'ordonnance en force qu'au bout de 2 ou 3 ans, afin de donner le temps à nos cultivateurs de se faire faire des voitures suivant l'ordonnance. Nous avons conversé avec un grand nombre de nos citoyens des campagnes et tous nous ont assurés qu'il n'y avait pas assez d'ouvriers en campagne pour faire des *Sleighs* même pour la moitié des habitans (remarque de l'Editeur.)

Du Canadien.

ACCIDENT.—Un bien grand et double malheur vient d'affliger une famille respectable de Beauport. Ce matin vers six heures le feu éclata dans la grange de M. J.-Baptiste Bellanger, dont la première pensée en découvrant le feu, fut de courir à l'étable pour sauver ses animaux, avec un de ses frères, nommer Olivier, et tous deux tombèrent suffoqués par la fumée, et lorsqu'on les retira quelques minutes après, ils étaient sans vie ; au moins on ne put les ranimer ; Un engagé du nom de Francois Pascal qui s'était aussi précipité dans le bâtiment en feu pour sauver quelque chose, a péri au milieu des flammes ; Ces désastre a fait une veuve et plusieurs orphelins, en les privant de toutes leurs ressources à l'entrée de l'hiver ; Heureusement pour cette famille si cruellement affligée, elle appartient

à une paroisse qui a toujours su réparer de semblables malheurs, autant qu'il était en elle :

Nous avons lieu de croire que c'est encore la un malheur dû à la pipe ; Cependant on nous rapporte que l'on avait chargé un voyage de paille au faul, quelque temps avant l'accident ;

De l'Aurore

TRADUIT DU CANADA TIMES.

Lettres sur l'éducation pratique et élémentaire.

N^o. VI.

Le besoin d'un système générale et uni forme d'éducation élémentaire et pratique dans le Bas-Canada, étant extrême, il ne faut pas perdre un instant à adopter les moyens les plus propres à remédier à un aussi grand mal.

1. Les distinctions nationales et les préjugés qui en naissent, étant à l'avis de beaucoup de personnes, des obstacles bien formidables à l'opération d'un système uniforme d'éducation, il faudrait de suite chercher les moyens de les surmonter.

2. Ces moyens sont peut-être d'une exécution plus facile qu'on ne l'imagine généralement : le remède consiste tout simplement à détruire les craintes qui se sont enparés des esprits tant parmi la population anglaise, que chez la population canadienne.

3. Personne ne peut ou n'osera nier qu'il existe à un haut degré, une méfiance mutuelle relativement à la langue de chacune des populations ; la population anglaise croit sérieusement que les canadiens sont opposés au progrès de la langue anglaise et qu'ils l'entraveront ; d'un autre côté, les Canadiens sont sous l'impression que l'on a déjà fait, et que l'on est sur le point de faire des efforts pour leur arracher leur langue maternelle, et les forcer de parler l'anglais.

4. Il est clair que des craintes de cette nature ont dû produire comme en effet, elles ont produit une méfiance, et un manque absolu de confiance, qui menacent de devenir des plus dangereux, si l'on n'y remédie convenablement, et ce, immédiatement.

5. Que l'on établisse dans chaque localité, autant que la chose sera praticable, une école anglaise et une école française, soit dans la même maison (ce mode me paraît préférable) ou dans deux maisons distinctes. Le résultat est inévitable. Les parens anglais voyant des écoles anglaises, au milieu même des habitations Canadiennes, se diront naturellement à eux-même. « Les Canadiens ne sont assurément pas opposés au progrès de la langue anglaise, puisqu'ils encouragent et soutiennent des écoles anglaises ; il vaut mieux que nous envoyions nos enfans à l'école française, ils apprendront les deux langues, il se tireront mieux d'affaire dans le monde. » Les parens Canadiens s'apercevront de suite qu'on ne leur arrachera pas leur langue maternelle, ils verront la convenance de faire apprendre l'anglais à leurs enfans, cette connaissance devant leur procurer les moyens de se frayer la route vers des résultats utiles. Ils enverront donc leurs enfans à l'école anglaise.

6. Il n'est personne qui en réfléchissant, ne soit frappé d'une idée, c'est que la méfiance réciproque qui règne actuellement, disparaîtra, et fera faire place à une confiance mutuelle.— Les deux populations cesseront de craindre ce qu'elles redoutent tant maintenant ; leurs presentimens et leurs espérances ne seront pas visionnaires, car il n'y aura rien à opposer aux faits ; des écoles anglaises et françaises fon-

tionnant simultanément, seront des argumens sans réplique.

C. M.

Montréal 20 Nov. 1840.

—Dans sa séance de Samedi dernier, le conseil Spécial pour en obtenir quelques nouveaux pouvoirs et particulièrement celui d'imposer de nouvelle taxe. Mr. Donégani seul s'est opposé vigoureusement à l'adoption des paragraphes du rapport du Comité demandant ce pouvoir.

Mr. Joseph Robillard a été nommé Clerc du Marché au foin et aux acimaux (sur la place Vigor,) et teneur de la pesée publique, avec un salaire de 69 louis par année.

La résignation de Mr. Leprohon, Clerc du Marché Neuf, est acceptée. Des annonces doivent être insérées dans les papiers publics de cette ville recommandant aux personnes qui voudraient remplir cette charge, de faire application. Le salaire du nouveau Clerc est fixé à £100 par année.

Mr. de Bleury proposa que la corporation pétionnât le conseil spécial et Mr. Thompson de suspendre l'exécution de l'ordonnance relative aux voitures d'hiver, alléguant d'excellentes raisons pour cela. Sa motion est perdue 13 contre 2 (M. de Bleury et M. Berthelet.)

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Si jusqu'ici vous n'avez recueilli que si peu de fruit de vos efforts, comment s'en étonner ? Vous aviez en main ce qui renverse, vous n'aviez pas dans le cœur ce qui fonde. La justice vous a manqué quelquefois, la charité toujours.

Vous aviez à défendre votre droit : vous avez, ou l'on a souvent attaqué en votre nom le droit d'autrui. Vous aviez à établir la fraternité sur la terre le règne de Dieu et le règne de l'amour : au lieu de cela, chacun n'a pensé qu'à soi, chacun n'a eu en vue que son intérêt propre. La haine et l'envie vous ont animés. Sondez votre âme, et presque tous vous y trouverez cette pensée secrète ; « Je travaille et je souffres, celui-là est oisif et regorge de jouissances. Pourquoi lui plutôt que moi ? » Et le désir que vous nourrissez serait d'être à sa place, pour vivre comme lui et agir comme lui.

Or, ce ne serait pas là détruire le mal, mais le perpétuer. Le mal est dans l'injustice, et non en ce que ce soit celui-ci plutôt que celui-là qui profite de l'injustice.

voulez-vous réussir ? faites ce qui est bon par de bons moyens. Ne confondez pas la force que dirigent la justice et la charité avec la violence brutale et féroce.

Voulez-vous réussir ? pensez à vos frères autant qu'à vous. Que leur cause soit votre cause, leur bien votre bien, leur mal votre mal. Ne vous voyez vous-mêmes et ne vous sentez qu'en eux. Que votre insouciance se transforme en sympathie profonde, et votre égoïsme en dévouement. Alors vous ne serez plus des individus dispersés dont quelques-uns mieux unis font tout ce qu'ils veulent. Vous serez un, et quand vous serez un, vous serez tout ce qui désormais s'interposera entre vous et le but que vous voulez atteindre ? Isolés à présent parce que chacun ne s'occupe que de soi, de ses fins personnelles, on vous oppose les uns aux autres, on vous maîtrise les uns par les autres : quand vous n'aurez qu'un intérêt, une volonté, une action commune, où est la force qui vous vaincra ?

Mais comprenez bien quelle tâche est la vôtre, sans quoi vous échoueriez toujours.

ANNONCES.

ATTENTION.

ON a BESOIN immédiatement au Bureau du Jean-Baptiste, de deux Compositeurs, actifs et vigilans, et sachant bien composer le Français.
Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU MAGASIN

DE RELIEUR DE LIVRES, &c.

THOMAS CAREY

INFORME respectueusement le public qu'il a établi son Magasin Vis-à-vis l'Hotel Rasco, où il entreprendra de Relier avec élégance, et promptitude toute espèce d'ouvrage dans sa ligne. D'après ses connaissances dans ce Métier, et la stricte surveillance personnelle qu'il apportera, il espère donner à ceux qui l'encourageront pleine et entière satisfaction.

Livres pour Librairies reliés et réparés sous le plus court délai.

Montréal, 30 Nov. 1840.

NOVE'

A SOREL LE 7 NOV. 1840.

WILLIAM BLANCHARD,

AGE de 24 ans, il avait alors sur lui, une paire de Culottes de drap noir carotté, une Chemise de flanelle, avec chemise Blanche par dessus, une Veste à manche d'étoffe du pays, Cheveux et Favoris noirs et longs, Son corps n'a pas été retrouvé, et dans le cas où il le serait, sa famille prie bien ceux qui en aurait connaissance de le faire enterrer dans un Cimetière catholique, et en donner avis de suite au Bureau du Jean-Baptiste.

Montréal 27 Nov. 1840.

PAR FRANCOIS PERRIN.

VENTE ANNUELLE.

PAR le Soussigné, sur ses TERRES de la Côte St. Laurent, Paroisse de St. Laurent, LUNDI le 7 Décembre, à DIX heures du matin, seront vendus, par THOM. CUVILIER, Encanteur de cette ville, toutes ses USTENSILS d'Agriculture.

aussi,

- 13 Bonnes Vaches à Lait,
- 2 Torres de 2 ans,
- 2 Chevaux de plaisir,
- 7 do. de travail,
- 2700 Bottes de Foin,
- 800 do. Paille,
- 400 Minots de Patates,
- 300 do. d'Avoine,
- 150 do. Sarasin.
- 100 do. Pois.

Immédiatement après la vente sera offert et adjugé sans réserve le BAIL à LOYER de ses deux TERRES pour 3 ou 6 Années:

CONDITIONS LIBERALES.

Audessous de 5 louis argent comptant; de 5 à 10 louis, 2 mois; de 10 à 20 louis 3 mois et audessus moitié dans 4 mois et moitié dans 6 mois en fournissant des billets approuvés,

FRS. PERRIN.

Montréal 21 Nov. 1840.

LE SOUSSIGNE' offre en vente,

AU BUREAU DU JEAN-BAPTISTE,

LA FILE COMPLETE

DE LA

CANADIENNE,

Bien reliée et à bas prix.

JACQUES A. PLINGUET.

Montréal 20 Nov. 1840.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,

HORLOGER,

a transporté son atelier au

No. 147, Rue Notre-Dame,

VIS-A-VIS

Mr. C. D. S. LOVIS.

Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de changes et promissoires; Lettres de changes, Chèques et Traités; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance; Catalogues Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

▲ CETTE IMPRIMERIE, LE NOUVEAU CHANSONNIER CANADIEN

Contenant 48 pages.

PRIX.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,

depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Reçue dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.

—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piastre en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.

6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE
A l'encoignure des Rues St. Paul et St. Pierre,

tenu par
J. B. ASSELIN ET CIE.
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,

MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,

OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.

400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,

600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.

Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR
L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU

JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU
JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET
EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET.

demeurant rue des Commissaires.